



POUVOIR

Si le/la Président·e obligatoirement licencié·e ne peut voter, il/elle peut donner son pouvoir à un membre de son Comité Directeur (lui-même licencié) ou à une autre personne ayant une licence dirigeant pour voter.

Je soussigné(e), Mme/M.....

N° licence FFSA 2023/2024 :

N° licence FFSA 2024/2025 :

Président·e de l'Association représentée :

N° Affiliation FFSA de l'Association représentée :

Donne pouvoir à :

N° licence FFSA 2023/2024 :

N° licence FFSA 2024/2025 :

Afin de me représenter à **l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire et Elective** de la Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine, **du Vendredi 21 mars 2025, à 09h30.**

Afin de prendre en mon nom toutes décisions, de participer à tous travaux et à tous scrutins prévus à l'ordre du jour.

Fait à

Le :

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Bulletin à retourner avant le 15 mars 2025 par mail : secretariat@lsana.org